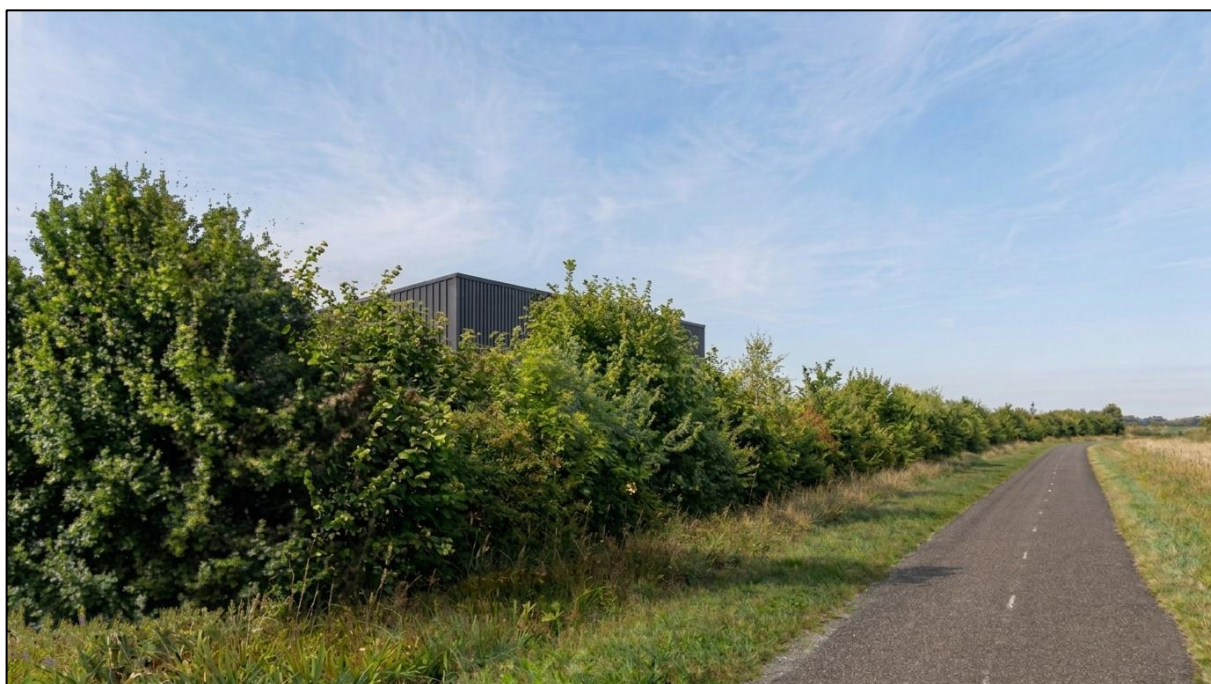


ÉTUDE DES INCIDENCES NATURA 2000

Ombrières d'élevage de type volière avec couverture photovoltaïque

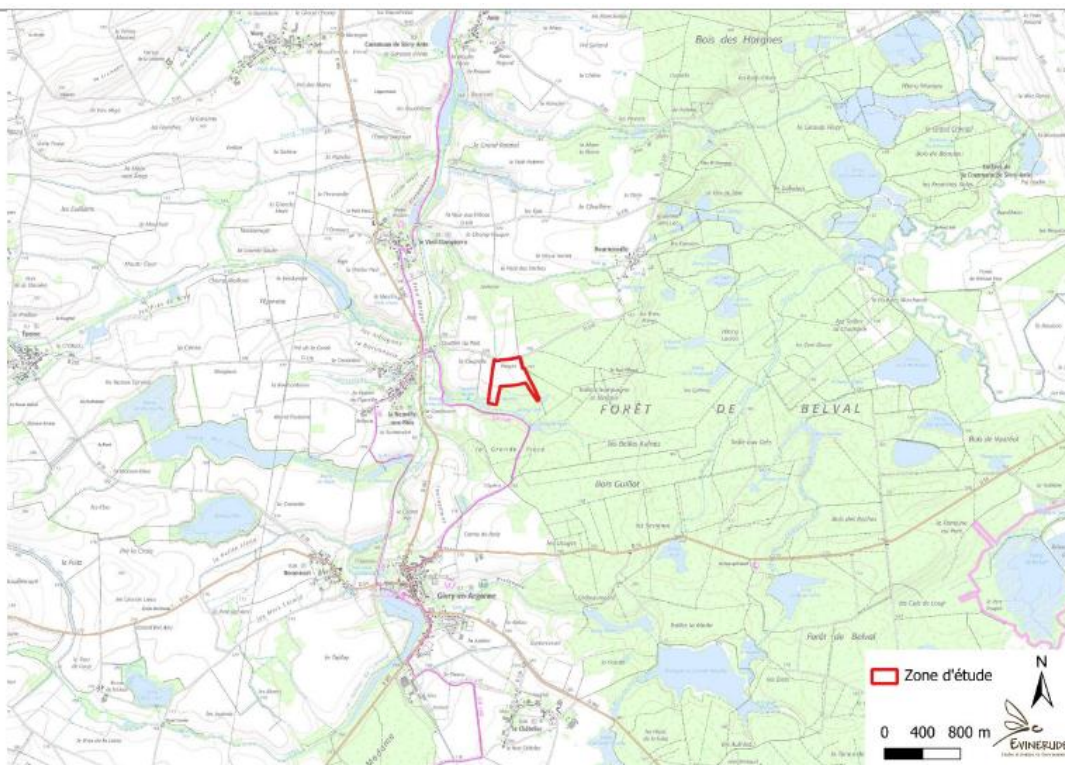
La Neuville-aux-Bois (51)



1. INTRODUCTION

1.1 Localisation et contexte du projet

Le projet de volière photovoltaïque est situé sur la commune de La Neuville-aux-Bois (51), sur une surface d'environ 12,4 hectares. Le site est actuellement composé de parcelles agricoles (cultivées et prairiales) entourées de boisements à l'est et au sud.



Particularité du contexte réglementaire : le site d'étude se trouve partiellement inscrit (0,5 ha au nord-est) dans le périmètre du site Natura 2000 ZPS FR2112009 "Étangs d'Argonne". Il est également inscrit dans le site RAMSAR "Étangs de la Champagne humide" et jouxte la ZNIEFF de type II "Massif forestier et étangs de Belval".

1.2 Méthodologie

Cette étude s'appuie sur :

- Le diagnostic écologique réalisé par EVINERUDE en février/mars 2026 (Annexe 3 du dossier)
- Les données bibliographiques (INPN, Faune-France, Lobelia, Société Herpétologique de France, Société française pour l'étude et la protection des mammifères, DREAL Grand Est)
- L'analyse des zonages environnementaux dans un rayon de 20 km

2. ÉTAT INITIAL - SITES NATURA 2000 CONCERNÉS

2.1 Synthèse des sites Natura 2000

Trois ZSC et trois ZPS sont identifiées dans le périmètre d'étude, dont une présente sur la parcelle, mais pas sur la zone d'implantation définitive :

Type et numéro	Intitulé Distance au projet	Description	Lien écologique
ZSC FR2100335	Étangs de Belval, d'Étoges et de la Grande Rouillie - 2,8 km au sud	<u>Habitats d'intérêt communautaire potentiel sur le site :</u> 3130 : Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isaeto-Nanojuncetea</i> 3140 : Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) 91G0 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> <u>Espèces d'intérêt communautaire potentielles sur le site :</u> Lépidoptères : Cuivré des marais Odonates : Leucorrhine à gros thorax Amphibiens : Triton crêté	La zone d'étude est liée écologiquement à la ZSC via la forêt de Belval. Les deux zonages comprennent des habitats similaires et par conséquent, certaines espèces listées dans la ZSC peuvent potentiellement atteindre et utiliser les habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée.
ZSC FR4100183	Forêts des Argonnelles - 7,2 km au sud-est	<u>Habitats d'intérêt communautaire potentiel sur le site :</u> 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopeurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) 91G0 : Hétraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> 91G0 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> <u>Espèces d'intérêt communautaire potentielles sur le site :</u> Lépidoptères : Cuivré des marais	Bien que la ZSC se situe à une distance relativement importante de la zone d'étude, celle-ci y est connectée écologiquement via la forêt de Belval. Les deux zonages comprennent des habitats similaires et par conséquent, certaines espèces listées dans la ZSC peuvent potentiellement atteindre et utiliser les habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée.
ZSC FR4100185	Forêt domaniale de Beaulieu - 11,2 km au nord-est	<u>Habitats d'intérêt communautaire potentiel sur le site :</u> 3130 : Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isaeto-Nanojuncetea</i> 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) 91G0 : Hétraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i> 91G0 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i> <u>Espèces d'intérêt communautaire potentielles sur le site :</u> Amphibiens : Sonneur à ventre jaune Coléoptères : Lucane cerf-volant	Bien que la ZSC se situe à une distance élevée de la zone d'étude, celle-ci y est connectée écologiquement via la forêt domaniale de Beaulieu et la forêt de Belval. Les deux zonages comprennent des habitats similaires et par conséquent, certaines espèces listées dans la ZSC peuvent potentiellement atteindre et utiliser les habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée.

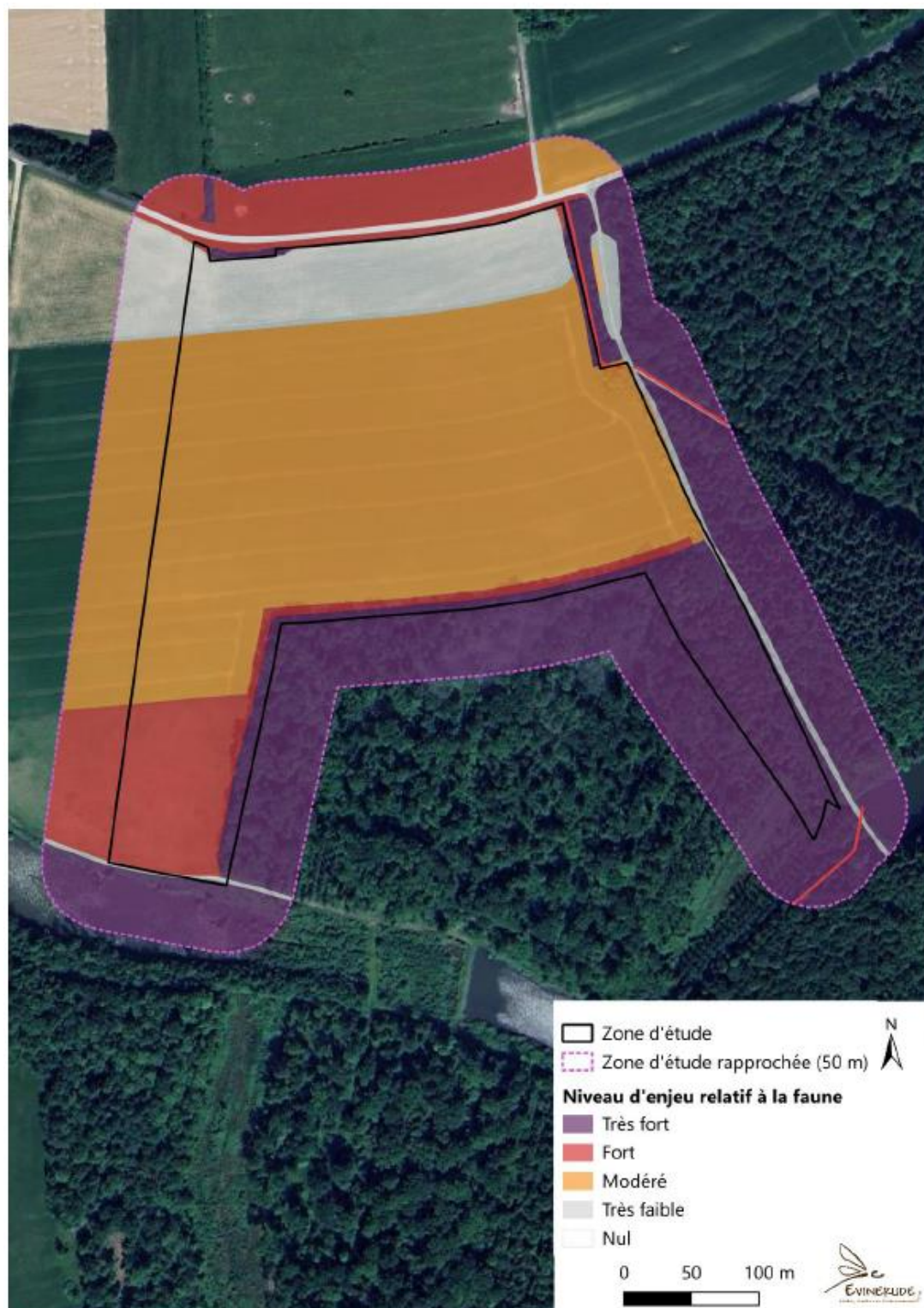
ZPS FR2112003	Étangs de Belval et d'Étoges - 4,9 km au sud-est	<u>Espèces d'intérêt communautaire potentielles sur le site :</u> Oiseaux : Aigrette garzette, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur d'Europe, Pic noir, Gobemouche à collier, Pic mar	La zone d'étude est liée écologiquement à la ZPS via la forêt de Belval. Les deux zonages comprennent des habitats similaires et par conséquent, certaines espèces d'oiseaux listées dans la ZPS peuvent potentiellement atteindre et utiliser les habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée.
ZPS FR2112009	Étangs d'Argonne - Site avoisinant la zone d'étude	<u>Espèces d'intérêt communautaire potentielles sur le site :</u> Oiseaux : Aigrette garzette, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur d'Europe, Pic noir, Gobemouche à collier, Pie-grièche écorcheur, Pic mar	La ZPS avoisine la zone d'étude. Il existe même un recouvrement de faible surface dans la partie nord-est (0,5 ha). Certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire listées dans le zonage utilisent très probablement les habitats boisés et les plans d'eau présents dans l'aire d'étude rapprochée.
ZPS FR4112009	Forêts et étangs d'Argonne et vallée de l'Ornain - 5 km au sud-est	<u>Espèces d'intérêt communautaire potentielles sur le site :</u> Oiseaux : Aigrette garzette, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Gelinotte des bois, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Pic cendré, Pic noir, Gobemouche à collier, Pic mar, Marouette ponctuée	La zone d'étude est liée écologiquement à la ZPS via la forêt de Belval. Les deux zonages comprennent des habitats similaires et par conséquent, certaines espèces d'oiseaux listées dans la ZPS peuvent potentiellement atteindre et utiliser les habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée.

2.2 Espèces et habitats d'intérêt communautaire

Le diagnostic EVINERUDE (Annexe 3) identifie un ensemble d'espèces d'intérêt communautaire potentiellement impactées sur le site d'étude (notamment dans les zones boisées et la prairie) à partir de la bibliographie et complète avec les espèces observées sur site pour l'ensemble des taxons :

- Mammifères
- Oiseaux
- Chiroptères
- Reptiles
- Amphibiens
- Invertébrés

Le niveau d'enjeu relatif à la faune est résumé sur cette carte (Annexe 3) :



3. ANALYSE DES INCIDENCES ET ADAPTATION DU PROJET

3.1 Démarche d'évitement intégrée à la conception

Conformément à la séquence Éviter-Réduire-Compenser, le projet a été conçu pour éviter à la source les incidences sur les sites Natura 2000 en adaptant son implantation aux enjeux écologiques identifiés.

3.2 Cartographie des enjeux et zonage d'exclusion

Le diagnostic EVINERUDE a permis d'établir une **cartographie précise des enjeux de conservation** identifiant :

Des zones à enjeu fort à très fort (exclusion totale) :

- Boisements de feuillus et de conifères (habitats de reproduction pour certains taxons, gîtes arboricoles des chiroptères, habitat potentiel du Lucane cerf-volant)
- Plans d'eau et zone tampon de 50 m (zone de chasse du Martin-pêcheur)
- **Zones humides délimitées selon critère pédologique**
- Prairies à valeur écologique (habitat potentiel du Cuivré des marais)

Des zones à enjeu faible à modéré (implantation possible sous conditions) :

- Parcelles cultivées en monoculture intensive, sans habitat naturel remarquable
- Absence d'espèces protégées nicheuses avérées



3.3 Implantation optimisée du projet

Sur la base de la cartographie des enjeux, **l'implantation de la volière photovoltaïque a été strictement limitée aux parcelles agricoles cultivées présentant les enjeux écologiques les plus faibles**, soit les grandes cultures intensives sans fonctionnalité écologique particulière pour les espèces d'intérêt communautaire.

Mesures d'évitement intégrées au plan de masse :

- ✓ **Aucune emprise sur les boisements** → conservation intégrale des habitats forestiers, avec une bande tampon de 20 mètres avec les zones boisées
- ✓ **Respect d'une zone tampon de plus de 200 mètres par rapport à l'étang au sud de la parcelle** → conservation des habitats des amphibiens et des autres espèces concernées
- ✓ **Évitement total des zones humides** délimitées par sondages pédologiques → conservation à 100%
- ✓ **Conservation des prairies à forte valeur écologique** → maintien des habitats des milieux ouverts à valeur écologique
- ✓ **Préservation de tous les arbres à cavités** recensés comme gîtes potentiels de chiroptères → aucun impact sur les populations de chiroptères avoisinantes
- ✓ **Évitement des corridors écologiques** identifiés dans le SRADDET Grand-Est → maintien de la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue

Résultat : L'emprise du projet ne concerne **que des surfaces agricoles intensives à faible valeur écologique relative**, ne présentant pas d'habitats d'intérêt communautaire ni de zones sensibles pour la faune. Les zones à fort enjeu seront ainsi entièrement préservées, et une bande tampon sera maintenue entre le projet et ces zones.



3.4 Réduction pendant les périodes de travaux

Les travaux lourds seront réalisés **en dehors des périodes les plus sensibles**, conformément aux recommandations du diagnostic EVINERUDE, évitant ainsi au maximum le dérangement de la faune.

3.5 Mesures de réduction complémentaires

Au-delà de l'évitement, des mesures de réduction renforcent l'intégration écologique du projet :

Amélioration des fonctionnalités écologiques :

- **Plantation de haies champêtres** (essences locales, multi-strates) sur au moins 200 mètres linéaires. Il y aura ainsi un renforcement des corridors pour les chiroptères et création d'habitats pour les mammifères et certains autres taxons, des oiseaux notamment.
- **Gestion écologique des surfaces** : les monocultures actuelles seront transformées en prairie permanente pour les faisans. Il n'y aura par ailleurs pas de traitement phytosanitaire : ces conditions bénéficieront à l'entomofaune.

Maîtrise des nuisances :

- **Pollution lumineuse** : l'éclairage sera limité au strict nécessaire en phase travaux - quasi inexistant sauf le soir aux périodes où les jours sont courts - et en phase d'exploitation.
- **Pollution des milieux aquatiques** : le chantier sera propre avec stockage sur rétention, kits anti-pollution, gestion des eaux de ruissellement.

Suivi écologique : un accompagnement en phase chantier et suivi post-implantation aura lieu (avifaune, chiroptères, amphibiens, entomofaune) pour vérifier l'efficacité des mesures prises et les adapter au besoin.

4. CONCLUSION

4.1 Analyse des incidences résiduelles

Le diagnostic écologique EVINERUDE a permis d'identifier avec précision les enjeux écologiques et de définir une stratégie d'implantation adaptée.

Grâce à l'évitement spatial strict des zones à enjeux (boisements, plans d'eau, zones humides, prairies à forte valeur écologique), **l'implantation du projet a été optimisée pour se concentrer exclusivement sur les parcelles agricoles intensives à valeur écologique relativement faible**, sans habitat d'intérêt communautaire ni population d'espèces à enjeu.

Les incidences résiduelles du projet sur les sites Natura 2000, après adaptation de l'implantation et mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction sont évaluées comme NÉGLIGEABLES.

4.2 Compatibilité avec les objectifs de conservation

Le projet, tel que conçu, garantit :

- ✓ **L'absence d'emprise sur les habitats d'intérêt communautaire** (boisements, prairies 6510, zones humides, plans d'eau)
- ✓ **L'absence d'impact sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire**
- ✓ **Le maintien, voire le renforcement des fonctionnalités écologiques** par les haies et la gestion écologique
- ✓ **L'absence de fragmentation des corridors** identifiés dans la Trame Verte et Bleue

Au regard de l'implantation adaptée aux enjeux et des mesures d'évitement et de réduction intégrées au projet, celui-ci n'est pas susceptible d'affecter de manière significative les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Les impacts du projet sur les zones Natura 2000 sont NÉGLIGEABLES.

Référence du diagnostic écologique : Annexe 3 – Prédiagnostic environnemental